

## Procès-verbal du conseil de faculté

Séance du 2 mai 2022

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Collège A : M. Pascal Didier, M. Philippe Georgel, Mme Esther Kellenberger, Mme Pauline Soulas-Sprauel, Mme Geneviève Ubeaud-Séquier (visioconférence), M. Pascal Wehrlé.

Collège B : M. Emmanuel Boutant, M. Thierry Chataigneau, Mme Nelly Etienne-Selloum (à partir du point 4), Mme Julie Karpenko, M. Bruno Michel, Mme Éléonore Real, Mme Émilie Sick, Mme Nassera Tounsi (visioconférence), M. Bruno Van Overloop.

Collège BIATSS : Mme Martine Bernard.

Collège des étudiants : Mme Audrey Bouyer (visioconférence, suppléante de M. Théau Delmouly), Mme Gaëlle Brefie-Guth, M. Antony Esteves, Mme Leslie Gauthier, Mme Mathilde Gommard (suppléante de M. Guillaume Grzebielucha, jusqu'au point 4), M. Gauthier Marcot.

Collège des personnalités extérieures : Mme Guileine Levy (visioconférence), M. Olivier Meunier, Mme Anne Winum (visioconférence).

Invités permanents : M. Christian Barth (visioconférence).

**Membre de droit** : M. Jean-Pierre Gies, doyen, président de séance.

Secrétaire de séance : Mme Martine Bernard.

### ÉTAIENT EXCUSÉS :

Collège A : M. Jean-Marc Lessinger (procuration à M. Philippe Georgel), M. Éric Marchioni, Mme Françoise Pons-Lebeau (procuration à Mme Esther Kellenberger), Mme Catherine Vonthron (procuration à Mme Esther Kellenberger).

Collège B : M. Jérôme Terrand (procuration à M. Emmanuel Boutant), Mme Nelly Etienne-Selloum (procuration à M. Bruno Michel jusqu'au point 3).

Collège BIATSS : M. François Daubeuf (procuration à Mme Martine Bernard).

Collège des étudiants : Mme Marie Gerber, Mme Laura Koenig, Mme Anne Messler, M. Killian Tarquinio.

Collège des personnalités extérieures : Mme Armelle Drexler, M. Bernard Fischer, Mme Valérie Heim, Mme Anne Thomas (procuration à Mme Pauline Soulas-Sprauel), Mme Guislaine Tortosa (procuration à Mme Émilie Sick)

Invité permanent : M. Pierre Beck.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 15 h 33.

En préambule, le doyen demande l'accord des membres du conseil pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour : il s'agit de la procédure décrivant l'organisation et le suivi des thèses d'exercice à la Faculté de pharmacie.

L'ordre du jour devient ainsi ;

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 23 mars 2022
2. Point d'information
  - service sanitaire
  - retour du comité scientifique du séminaire de microbiologie du 24 mars 2022

3. Conventions de partenariat de formation
  - Institut Mines Telecom (IMT), Albi
  - Ecole nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires (ENSAIA), Nancy
  - Avenant n° 3 à la convention d'unité de formation par apprentissage
4. Procédure thèses d'exercice en pharmacie
5. Présentation du projet de création d'une formation spécialisée transversale « Innovation et recherche en sciences biologiques et pharmaceutiques »
6. Divers.

## 1. Approbation du procès-verbal du conseil du 23 mars 2022

- **Le procès-verbal du conseil du 23 mars 2022 est soumis au vote : il est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

## 2. Point d'information

### • Service sanitaire

M. Bruno Michel, maître de conférences responsable de l'organisation du service sanitaire, explique tout d'abord que le service sanitaire est obligatoire en diplôme de formation approfondie (DFA) depuis la rentrée 2018/2019.

Dès le DFASP1, une formation est assurée par des cours magistraux et des travaux dirigés. En DFASP2, l'action est préparée, réalisée et évaluée.

M. Michel expose les objectifs et principes du service sanitaire :

- initier les étudiants en santé aux enjeux de la prévention primaire et de la promotion de la santé
- favoriser l'autonomie « supervisée » des étudiants dans le cadre d'une pédagogie par projet, les étudiants étant encadrés par un référent pédagogique et un référent de terrain
- favoriser l'inter-professionnalité et l'interdisciplinarité
- permettre la réalisation d'actions concrètes auprès de publics divers et, dans la mesure du possible, sur tout le territoire.

Ces objectifs sont en cohérence avec l'élargissement de l'exercice pharmaceutique vers des missions de santé publique (officine, pharmacie à usage intérieur, biologie).

Les référents pédagogiques ont été formés en 2018/2019 par l'instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS) : M. Emmanuel Boutant, Mme Anne Casset, Mme Marcella de Giorgi, M. Philippe Georgel, M. Julien Godet, M. Bruno Michel, Mme Éléonore Real. Ils sont assistés d'une référente administrative, Mme Héléna Fischbach.

Les thématiques déjà en place à la Faculté de pharmacie concernent par exemple l'éducation à la sexualité, les addictions, les gestes qui sauvent, la nutrition et l'activité physique, le tabac, l'iatrogénie médicamenteuse. La Faculté de pharmacie a été pionnière dans la mise en place du « parvis sans tabac ».

Les actions, menées en groupes d'étudiants, peuvent être ciblées par les référents pédagogiques, en lien avec des partenaires comme La Ligue contre le cancer, la Ville de Strasbourg, la Faculté de médecine, l'Académie de Strasbourg, ou non ciblées.

Le choix des thématiques et des actions est flexible, la période de réalisation adaptée aux différents parcours de formation.

Mme Geneviève Ubeaud-Séquier estime qu'il serait souhaitable de valoriser et de communiquer sur ce beau travail réalisé par les étudiants. Mme Éléonore Real répond que des événements internes pourraient être organisés, dans le style des « nuits de l'industrie ».

M. Bruno Michel ajoute que l'organisation se fait à moyens constants, sans enveloppe financière dédiée.

M. Gauthier Marcot demande si la prise en charge de l'impression de prospectus est possible.

Le doyen répond favorablement, en outre des possibilités de financement existent dans le cadre de l'investissement pédagogique. Il loue le travail réalisé, notamment le campus sans tabac, et adresse ses vifs remerciements à toute l'équipe.

- **Retour du comité scientifique du séminaire de microbiologie du 24 mars 2022**

Lors de sa séance du 17 janvier 2022, le conseil de faculté avait voté une subvention d'un montant de 500 € au 10<sup>ème</sup> séminaire de microbiologie de Strasbourg qui s'est tenu le 24 mars 2022 à l'École supérieure de biotechnologie de Strasbourg. Le comité scientifique du séminaire a adressé un courrier de remerciement au doyen dont ce dernier donne lecture.

### 3. Conventions de partenariat de formation

- **Convention Université de Strasbourg / Institut Mines Telecom (IMT) Albi**

Le doyen explique qu'il s'agit de la reconduction du partenariat entre la Faculté de pharmacie de l'Université de Strasbourg et l'Institut des Mines Telecom (IMT) d'Albi en vue de l'attribution d'un double diplôme d'Etat de docteur en pharmacie et d'ingénieur.

Une première convention avait été signée à compter de la rentrée universitaire 2017 pour une durée de 5 ans.

Les étudiants intègrent la 2<sup>ème</sup> année de l'IMT après avoir validé la 5<sup>ème</sup> année de pharmacie, parcours industrie. L'ensemble des unités d'enseignement validées à l'IMT donnera à l'étudiant de la faculté de pharmacie de Strasbourg l'équivalence de la 6<sup>ème</sup> année industrie.

La formation peut avoir lieu sous statut étudiant ou par alternance sous statut d'alternant.

Pour information, 3 étudiants de la Faculté de pharmacie ont suivi ce double cursus en 2018/2019, 3 en 2019/2020, 1 en 2020/2021 et aucun en 2021/2022.

➤ **Le doyen propose au vote la reconduction pour une nouvelle durée de 5 ans la convention avec l'Institut Mines Telecom d'Albi : elle est adoptée à l'unanimité.**

- **Convention Université de Strasbourg / École nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires de Nancy**

De la même façon que pour l'IMT, un accord de double diplôme ingénieur-pharmacien a été signé en 2017 pour une durée de 5 ans entre la Faculté de pharmacie de l'Université de Strasbourg et l'École nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires (ENSAIA) de Nancy.

La formation est ouverte aux étudiants ayant validé la 5<sup>ème</sup> année parcours industrie. Pendant leur 1<sup>ère</sup> et leur 2<sup>ème</sup> année à l'ENSAIA, les étudiants sont inscrits en 6<sup>ème</sup> année de la Faculté de pharmacie de Strasbourg qu'ils valident à l'issue de leur formation.

Ce partenariat avait été engagé en 2017 car certains étudiants en pharmacie avaient formulé des demandes en agro-alimentaire. Cependant, aucun étudiant ne s'est engagé dans cette voie les années passées. Le doyen propose cependant de reconduire la convention et de refaire le point à l'issue de la nouvelle période.

- **La reconduction de la convention avec l'ENSAIA pour une nouvelle durée de 5 ans à compter de la rentrée 2022 est soumise au vote : elle est adoptée à l'unanimité.**

- **Avenant n° 3 à la convention d'unité de formation par apprentissage**

Le doyen explique aux membres du conseil qu'un avenant a été établi pour mettre à jour pour la promotion 2021/2022 le montant forfaitaire payé par le Centre de formation d'apprentis (CFA) à l'Unité de formation par apprentissage (UFA) pour chacune des formations figurant dans la convention initiale du 17 janvier 2020 :

- Licence professionnelle mention Gestion, production et valorisation
  - Parcours Procédés et technologies pharmaceutiques : 8 400 €
  - Parcours Produits de santé à base de plantes : 8 400 €
  - Parcours Métiers de la qualité dans les industries de santé : 8 400 €
- Master Sciences du médicament et des produits de santé
  - Parcours Réglementation et droit pharmaceutiques : 8 800 €
  - Parcours Ingénierie pharmaceutique : 8 800 €
  - Parcours Assurance qualité microbiologique des produits de santé : 8 800 €
  - Parcours Analyse des Médicaments : 8 800 €.

- **L'avenant n° 3 à la convention d'unité de formation par apprentissage est soumis au vote du conseil : il est adopté à l'unanimité.**

*(arrivée de Mme Nelly Etienne-Selloum)*

#### **4. Procédure thèses d'exercice en pharmacie**

Lors des commissions pédagogiques des 20 avril 2021 puis du 5 février 2022, la procédure concernant la thèse d'exercice en pharmacie a été discutée. Elle avait été initiée par le service commun de documentation (SCD), dans la mesure où les thèses sont publiées en ligne, moyennant une autorisation de diffusion par le jury et un contrat signé par l'étudiant avec le SCD.

Cette procédure est détaillée à présent au conseil de faculté concernant les différentes étapes du processus : choix et rôle du directeur de thèse, choix du sujet de thèse, enregistrement du sujet, composition du jury, règles et ordre de présentation du mémoire, soutenance, dépôt électronique du mémoire et autorisation de diffusion.

Les changements qui interviennent sont les suivants :

- Jury de thèse : la proposition de jury est déposée au service de scolarité au plus tard un mois avant la soutenance.

- Mémoire : ajout d'une attestation sur l'honneur pour le plagiat.
- Délai de remise du mémoire à chaque membre du jury : au plus tard 15 jours avant la date prévue pour la soutenance.
- Mise en place d'un comité de thèse :  
Il a été décidé en outre d'instaurer un comité de thèse composé de trois enseignants-chercheurs de la Faculté de Pharmacie, nommés par le doyen pour une durée de deux ans, et assistés par le gestionnaire en charge des thèses au service de scolarité.  
Ce comité a pour mission :
  - d'assurer un suivi statistique des soutenances,
  - d'établir et de diffuser une liste de sujets sur proposition des enseignants-chercheurs de la faculté, incluant leurs domaines de compétence,
  - d'examiner les demandes de dérogation, d'en rendre compte au doyen et de s'assurer de leur bon déroulement,
  - de répondre aux demandes de report de soutenance et d'en référer au doyen.

Le doyen en profite pour encourager les étudiants à anticiper l'élaboration et la soutenance de thèse avant la fin de leurs études.

M. Christian Barth se fait l'écho des étudiants de la filière officine qui font état, semble-t-il, d'une forte demande de soutenances et donc d'indisponibilité des jurys, avant la fin du stage de 6<sup>ème</sup> année. Ceci est regrettable lorsqu'un emploi est à la clé.

Mme Éléonore Real fait remarquer qu'il s'agit souvent d'un manque d'anticipation des étudiants qui souhaitent obtenir leur doctorat d'exercice dans l'urgence. Mme Pauline Soulas-Sprauel fait observer qu'en revanche, la période la plus chargée pour les soutenances se situe à l'automne, en raison de l'obligation de réinscription et du paiement de droits d'inscription pour la nouvelle année universitaire.

À une question de Mme Geneviève Ubeaud-Séquier, il est rappelé que la procédure ne concerne que les cycles courts, et non le Diplôme d'études spécialisées.

- **La procédure de thèse d'exercice en pharmacie est soumise à l'approbation des membres du conseil : elle est validée à l'unanimité.**

*(départ de Mme Mathilde Gommard)*

## **5. Présentation du projet de création d'une formation spécialisée transversale « Innovation et recherche en sciences biologiques et pharmaceutiques »**

Mme Geneviève Ubeaud-Séquier rappelle que le Diplôme d'études spécialisées Innovation pharmaceutique et recherche (DES IPR) est supprimé à la rentrée 2023.

Un projet d'arrêté prévoit la création d'une formation spécialisée transversale (FST) accessible aussi bien au DES de Biologie médicale et au DES de Pharmacie hospitalière.

Elle est organisée sur 2 ou 4 semestres, entre la fin du 2<sup>ème</sup> semestre de la phase socle et avant le début de la phase d'approfondissement.

Un enseignement est assuré 2 demi-journées par semaine ainsi qu'un stage en relation avec le projet professionnel de l'étudiant.

La sélection est réalisée par le pilote régional du FST, désigné par le doyen, en accord avec le coordonnateur régional et la commission de coordination de la spécialité.

M. Bruno Michel s'enquiert de l'articulation avec le master recherche ainsi que du devenir de l'année recherche. Mme Ubeaud-Séquier répond que le décret n'en fait pas mention, mais que chaque projet sera différent.

Mme Pauline Soulas-Sprauel se demande comment un étudiant en biologie peut réaliser dans la même période l'internat et la thèse, même en ajoutant 1 an à son cursus, étant donné qu'il aura en outre des enseignements à suivre. Il conviendra de mettre en garde les étudiants de ne pas se lancer dans une FST en dehors d'un parcours d'assistant hospitalo-universitaire (AHU). Le poste d'AHU permettra à l'étudiant de terminer son cycle.

En ce qui concerne l'agrément des lieux de stages, Mme Ubeaud-Séquier précise que le pilote régional agrée les stages.

À la question de M. Gauthier Marcot concernant la prise de contact avec l'association des internes de Strasbourg, Mme Ubeaud-Séquier répond que les responsables ont été contactés, aucune information nationale n'a été donnée.

Le doyen précise que le projet de FST pourra être rediscuté avec les associations d'étudiants lors d'une commission pédagogique. Il ajoute que 2 DES courts devraient également être mis en place en 2023 (officine et industrie), à revoir dans le cadre de l'accréditation de la nouvelle offre de formation.

## 6. Divers

### ● Travaux

Les travaux de réfection de l'amphithéâtre Gerhardt ont pris environ 15 jours de retard. Le démarrage du sablage en amphi débutera le 2 mai et générera des nuisances sonores. La mise en place d'une ventilation nécessitera l'ouverture des hublots en toiture. La circulation entre les ailes B et C sera interrompue. En outre, l'équipe de gouvernance de l'université nous a informés que la rénovation pourrait se poursuivre avec l'amphithéâtre Pasteur.

### ● Fonctionnement du service de scolarité en fin d'année universitaire

Etant donné les mouvements de personnel en cours, dont le remplacement ne se fera qu'en septembre, les effectifs du service de scolarité seront moindres. L'élaboration du planning d'enseignement 2022-2023 est en cours, ainsi que la gestion des candidatures d'étudiants, des recours et des examens. Une note sera envoyée aux enseignants pour les informer des attendus sur le planning et des modalités de gestion des recours.

### ● Prochains conseils

Le dialogue de gestion de la composante pharmacie est planifié le 17 juin 2022. Avant cette date, un conseil sera programmé afin de faire adopter les projets présentés dans ce cadre.

Un conseil restreint sera prévu pour le recrutement des ATER le 31 mai à 11 heures ainsi que pour l'avancement des personnels bi-appartenants avant le 18 mai 2022, dont le calendrier a été retardé en raison des dysfonctionnements du portail Galaxie servant au dépôt des dossiers.

• **Séminaire pédagogique**

Un séminaire pédagogique est prévu les 11 et 12 juillet 2022 pour élaborer la nouvelle offre de formation déclinée en blocs de compétences, avec le concours de l'Institut de développement et d'innovation pédagogique (IDIP).

En conclusion, le doyen adresse ses remerciements aux personnalités extérieures qui ont assisté à ce conseil, soit en présentiel, soit par visioconférence : M. Christian Barth, Mme Guileine Levy, M. Olivier Meunier, Mme Anne Winum. Il remercie également Mme Martine Bernard pour le travail de préparation.

L'ensemble des points à l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 55.

Fait à Illkirch, le 4 mai 2022



Professeur J.P. Gies, doyen